

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Aujourd'hui le Canada traverse une de ces époques qui décident de la destinée de tout un peuple ! Sa position tout à fait exceptionnelle l'engage à chercher son salut dans un changement de constitution, dans de nouvelles alliances. Les menaces d'abandon qui lui viennent de la mère patrie, s'il refuse de mettre des forces considérables sur pied, pour sa défense ; les dangers qu'il court de la part d'un voisin puissant et envieux ; voilà pour lui autant de motifs pressants de tendre la main à des provinces qui ont les mêmes motifs que lui à rechercher des alliances. Mais trouvera-t-il le salut là où il le cherche ? Les uns, en grand nombre, prétendent que oui, d'autres assurent que non, d'autres enfin sont dans l'incertitude et se taisent. Quant à nous, nous laissons à nos législateurs, à nos feuilles politiques à discuter cette grande question, et nous nous contentons de les supplier de mettre de côté tout esprit de parti et de n'envisager le projet de constitution qu'au point de vue des intérêts du Canada. Qui, que le calme, que la bonne foi, que le désir du bien président aux débats qui vont bientôt s'engager sur cette question. Que les mandataires du peuple du Bas-Canada surtout soient bien persuadés que si la désunion qui a régné parmi nous, nous a été si fatale, elle peut, dans les circonstances actuelles, devenir la cause de notre ruine entière. Qu'on appelle Dieu et la conscience à son secours, et la solution du grand problème qui nous occupe ne pourra manquer de nous être favorable.

Nos chambres se sont donc mises sérieusement à la besogne ; elles se sont emparées des grandes questions annoncées dans le discours du Trône et les discutent sérieusement. Une de ses questions devenue la plus urgente de toutes, à cause des circonstances difficiles où se trouve le Canada, est devenue loi. Le bill des aubains, intitulé : " Acte pour prévenir et réprimer les déprédations commises, en violation de la paix sur la frontière de la province et pour d'autres fins " a été sanctionné par le Gouverneur Général au nom de Sa Majesté, le trois du présent en présence des deux chambres réunies dans la chambre du Conseil Législatif.

Voici en deux mots le principal événement qui a rendu cette loi nécessaire : On se rappelle que le 11 octobre dernier quelques officiers et soldats du Sud pénétrèrent dans le Vermont, pillèrent la petite ville de St. Alban, dévalisèrent quelques maisons de banque, puis se réfugièrent dans le Canada. Arrêtés sur les instances du consul américain, ils répondirent qu'ils étaient dûment commissionnés par M. Jefferson Davis et qu'ils usaient du droit de la guerre. Le juge Coursol de Montréal a décidé que leur arrestation était illégale, les a fait mettre en liberté et leur a fait rendre l'argent dont ils étaient porteurs. A cette nouvelle, un cri d'indignation a retenti dans les Etats du Nord. Tous les journaux étaient couverts de menaces de guerre au Canada, pour avoir ainsi protégé des rebelles. C'est pour prévenir le retour de ces actes que notre

Législature a cru prudent de donner à l'Exécutif des pouvoirs extraordinaires.

Le nouveau projet de constitution a été introduit dans le Chambre haute, le trois du présent, par le premier ministre qui, dans un long discours, s'est appliqué à faire disparaître les craintes que la minorité protestante du Bas-Canada entretient à l'égard des canadiens-français. Le passé, leur a-t-il dit, doit vous être un sûr garant de l'avenir, et la libéralité dont nous avons fait preuve à votre égard jusqu'à ce jour, ne disparaîtra pas avec un changement de constitution.

Lundi, le 6, le même projet a été introduit à la Chambre basse par l'honorable John A. McDonald. Dans le discours qu'il fit à l'appui de la mesure, il démontra qu'il n'y avait que trois remèdes qui pouvaient mettre fin à nos difficultés : une union fédérale, une union législative ou la dissolution de l'union actuelle. L'union législative, a-t-il dit, est impossible, car le Bas-Canada la repousse avec horreur. La dissolution de l'union serait un mouvement retrograde qui ne compte que de rares partisans dans cette chambre : il ne reste donc que l'union fédérale qui puisse être acceptée par toutes les provinces.

Le jour suivant, les honorables MM. Cartier et Galt prirent successivement la parole sur le même sujet. Le premier a défini la position qu'occupe le Bas-Canada dans la confédération ; il s'est aussi efforcé de faire voir que la diversité des races loin d'être une cause de ruine pour la nouvelle constitution, serait une source de généreuse rivalité, d'heureuse émulation dans le progrès. Il a fait ressortir le rôle rempli par notre population et notre clergé dans le passé, vis-à-vis de l'Angleterre, il a montré que c'était à notre loyauté que ce royaume devait la conservation du Canada.

Le second a exposé la question financière. Son discours a soulevé les applaudissements de toute l'assemblée, et les chefs de l'opposition ne purent se défendre de le féliciter sur son succès. Les jours suivants MM. Brown et McGee terminèrent les débats sur cette question, et huit jours furent ensuite accordés à la Chambre pour réfléchir sur ce sujet important.

Le 31 de janvier, l'honorable M. Cartier présentait à l'Assemblée Législative le projet de loi du Code civil. Nous n'essaierons pas d'analyser le discours qu'il fit en cette circonstance, nous nous contenterons de dire qu'il fut accueilli par les applaudissements presque unanimes des deux côtés de la Chambre. Le vote en faveur de cette mesure a été de 104 contre 4.

Parmi les bills privés qui sont en grand nombre devant les Chambres nous avons le plaisir d'apprendre aux cultivateurs que leur art n'a pas été oublié.

Quoique nos voisins soient assez silencieux, depuis quelque temps, et que Lincoln lui-même soit en mission, avec le secrétaire d'état, pour chercher la paix, au moins en apparence, nous allons cependant nous en occuper quelques instants. Un mois s'est à peine écoulé depuis les jours de joie où les Etats du Nord retentissaient des chants de victoire, où les journaux de toutes les nuances célébraient les succès sans nombre de Sherman. On ne comptait ni les sommes